



CONDITIONS D'INSCRIPTIONS A L'ATN 2025 / 2026

Périodes d'inscriptions

- Prorata au trimestre d'entrée appliqué **uniquement pour les nouveaux adhérents**
- La licence FFT est obligatoire et incluse dans le montant de la cotisation ; il convient de la déduire si elle a déjà été réglée dans un autre club sur la même saison et sur présentation de l'attestation de cette licence 2026 (33€ pour les séniors / 23€ pour les 7-18 ans et 13 € pour les 6 ans et -)
- **L'inscription en ligne ne sera validée qu'à réception du paiement, accompagné des autres pièces nécessaires (voir ci-dessous)**

Conditions tarifaires et modalités de paiement

Qu'il s'agisse d'une première inscription ou d'une réinscription à l'ATN :

Nous faire parvenir le règlement intégral :

- Par courrier (chèque uniquement) à l'adresse 27 bis du Général Leclerc 92200 Neuilly sur Seine
- Au bureau d'accueil de l'ATN ou dans la boîte aux lettres située à l'entrée du bureau. Les modes de règlements acceptés sont les suivants : chèques, chèques vacances (ANCV ou ANCV Connect) espèces ou carte bleue. Le paiement en 3 fois est possible (dans ce cas merci de noter les dates d'encaissement au dos des chèques).
- Paiement en ligne en allant dans votre espace adhérent

Conditions d'annulation et de remboursement

Seules les situations suivantes pourront amener une demande de remboursement partiel des sommes engagées :

- En cas de mutation professionnelle définitive ou de déménagement au-delà d'un périmètre de 10 km autour de Neuilly, et sur présentation d'un justificatif, un remboursement partiel pourra être effectué si vous en faites la demande par écrit accompagnée des pièces justificatives.
- En cas de blessure avec arrêt de 4 mois ou plus justifiée par un certificat médical, un remboursement partiel sera effectué par l'ATN
- En cas d'arrêt pour raisons personnelles, aucun remboursement ne sera effectué



CONDITIONS D'INSCRIPTIONS A L'ATN 2025 / 2026

Invitations

- 3 invitations gratuites comprises dans le droit d'entrée (pour les adultes uniquement)
- Les invitations offertes ne sont pas reconduites d'une année sur l'autre
- Les invitations sont limitées à 10 par personne sur l'année complète 2025/2026
- Une invitation = 10 € (règlement à effectuer au secrétariat ou dans votre espace adhérent)

Droits d'entrée

Uniquement dans le cadre d'une première inscription à l'ATN :

Un droit d'entrée de 210 € est demandé à tous les nouveaux adhérents. Il ne sera pas demandé plus de 2 droits d'entrée par cellule familiale (les 3ème, 4ème etc seront offerts).

NB pour les nouveaux inscrits habitant Neully, un justificatif de domicile original de moins de 3 mois est obligatoire (quittance électricité, eau ou téléphonie avec box)

- Vous vous engagez à fournir par e-mail une photo numérique en portrait rapproché du visage (format C.I)

Acceptation du règlement intérieur du club

Une inscription au club engage au respect du règlement intérieur que vous trouverez sur notre site internet, ou en cliquant [ICI](#)

INSCRIPTION



**J'ai lu et j'accepte
l'ensemble des conditions
d'inscription présentes
sur ce document**